

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 22 Juin 2021 à 18 h à la Mairie de Barbazan

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Mrs BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony.

1 – Vote du budget 2021

Dépenses de fonctionnement : 325 588,98€

Recettes de fonctionnement : 369 343,32€

Dépenses d'investissement : 53 045,66€

Recettes d'investissement : 45 775,56€

Vote du compte administratif pour à l'unanimité. Pas de contre, pas d'abstention.

Vote du compte de gestion pour à l'unanimité. Pas de contre, pas d'abstention.

2 – Vote des 3 taxes

Vote pour à l'unanimité.

Pas de contre, pas d'abstention.

3 – Vote du compte 6574

Monsieur le Président de la CCPHG lors de la séance du 20 janvier 2021, a donné lecture du

4 –Rétrocession du Canal Patoye

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de cession au Département de la Haute-Garonne, dans le cadre du projet de gestion visé par la Commune, de l'ensemble des parcelles constituant l'assise du canal de Patoye et ci-dessous énumérées :

B 438 Lac Prade 150 m²

B 1116 Lac Gravier d'en haut 12 m²

B 1117 Lac Gravier d'en haut 4 157 m²

B 1118 Lac Gravier d'en haut 1 921 m²

B 1170 Lac Gravier d'en bas 1 079 m²

B 1171 Lac Gravier d'en bas 2 057 m²

B 1172 Lac Gravier d'en bas 999 m²

Total en m² : 10 375

Cette rétrocession se fera contre engagement du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'entretien sur l'ensemble de l'ouvrage, dans les meilleurs délais.

Ces travaux comprendront la remise en état du Canal (nettoyage), l'aménagement touristique des

abords du Canal, tout en préservant l'Espace Naturel Sensible, et l'entretien régulier et pérenne du Canal et ses abords.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter de céder au Département de la Haute-Garonne l'ensemble des parcelles constituant l'assise du canal de Patoye moyennant le prix d'un euro, compte tenu de l'intérêt public du projet, dans les conditions citées ci-dessus; et de donner pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération.

5 – Questions diverses

- Agrandissement du cimetière : Achat du terrain et aménagement du cimetière. En attente de devis pour l'aménagement, des subventions seront demandées.
- Sicasmir : adhésion de la commune à l'organisme. Accord à l'unanimité.
- Musée de l'eau aux Thermes.
Un plan de financement d'une étude est présenté. Sous réserve de la consolidation des financements complémentaires à ceux de la mairie, la commune s'engagera.
- Elections Départementales et Régionales, les dimanches 20 et 27 juin 2021.
- Les appartements de la mairie sont disponibles, dès qu'un locataire se présentera, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer de nouveaux contrats.
- Vaccination : le vaccibus a été présent et repassera le 6 juin 2021.
- Des panneaux de baignade interdite seront installés au lac.